

Léopold II : le Congo entre le rêve ... et sa brutalité !¹

« Le colonialisme au Congo a été une expression caractéristique de l'impérialisme sévissant à cette période. C'était un impérialisme qui, pour des raisons économiques, procédait à une occupation militaire et à une exploitation des colonies ... Ceci va à l'encontre d'une théorie souvent répétée, surtout en Belgique, que la colonisation congolaise aurait eu un caractère essentiellement différent de celles pratiquées par d'autres pays Le contenu économique de l'impérialisme, mettant l'accent sur les revenus de matières premières obtenues à bon marché, l'assurance que donne un territoire de référence et la découverte de zones d'investissements à grands profits, était effectivement présent au Congo comme ailleurs.

L'occupation coloniale du Congo n'a sûrement pas été un phénomène exceptionnel ... ce fut un des épisodes des nombreuses conquêtes coloniales. En effet, à cette époque en cette fin du XIX^e siècle, on peut constater une tendance mondiale à procéder à des investissements à l'étranger liés au contrôle des matières premières, ce qui s'accompagnait d'un partage territorial du monde. **Dans cette course, les grandes puissances** comme la France, l'Angleterre et l'Allemagne donnaient le ton, laissant pourtant place aux plus petites nations comme la Belgique, le Portugal et les Pays-Bas. Cela allait déclencher une onde de mondialisation qui allait se répartir des conquêtes territoriales. »²

Le rêve d'une nouvelle Amérique : les « Indes africaines »

Alors qu'une partie du bien-être européen est à attribuer déjà à cette époque aux précédentes conquêtes du continent américain et aux conquêtes dans d'autres parties du monde, les indépendances se sont multipliées aux Amériques : par la proclamation de l'Indépendance du Nord américain (1776), les révoltes en Amérique du Sud avec Simon Bolivar mais aussi par la mise en avant de « **la doctrine Monroe** », formulée par le président Monroe dans ces termes « **L'Amérique aux Américains** », ce qui était une mise en garde aux « vieux » Etats Européens de ne pas trop se mêler de la conduite de leurs affaires ! Les Etats-Unis continuant d'ailleurs de s'étendre vers l'Ouest ...

L'or des « **Indes britanniques** » démontrait comment une colonie pouvait contribuer à la richesse de la mère patrie. Une conception analogue se retrouvait à propos des « **Indes néerlandaises** ». Ailleurs en Asie, la Chine allait d'ailleurs se retrouver au menu des puissances européennes. Mais bien plus proche, restait une dernière Inde, « **les Indes africaines** » où l'on trouvait l'or, les diamants et l'ivoire. Cette expression résonnait très bien aux oreilles anglaises qui allaient y entendre de nouvelles possibilités d'extension allant de l'Egypte à l'Afrique australe (avec la guerre des Boers). Léopold II allait lui aussi y succomber, lui dont la famille - les Saxe-Cobourg – régnait (et règne toujours !) sur la Grande-Bretagne et son « Commonwealth » (La richesse commune !).

La situation de la Belgique et les visées de Léopold II.

Au moment de la colonisation, la Belgique était une des nations les plus industrialisées d'Europe. Devenue indépendante seulement en 1830, elle était **une voie d'accès maritime importante vers l'Europe continentale** via le port d'Anvers et s'était **fortement industrialisée grâce à ses gisements de charbon et à sa métallurgie.**

¹ Les données rassemblées ici sont tirées du livre non traduit en Français, de Frans Buelens – Congo 1885-1960, een financieel-economische geschiedenis 1885-1960, 672pp ; een NOI-project (Universiteit Antwerpen) - éd EPO 2007, www.epo.be

² Extraits Frans Buelens p.17

Léopold II, neveu de la Reine Victoria, à l'image de son père Léopold I, allait consacrer beaucoup de son énergie et pas mal de ses obsessions à l'absence de possessions coloniales. Ainsi, bien avant d'être roi en 1860, il allait envoyer au ministre Frère-Orban, une plaquette en marbre portant l'inscription **« Il faut à la Belgique une colonie ».**

Aussi dès 1865, à sa montée sur le trône, Léopold II fait entreprendre des recherches dans cette direction. Il va soutenir l'aventure mexicaine de sa sœur Charlotte mariée à Maximilien d'Autriche qui, devenu empereur, allait périr en 1867. Ceci n'allait pas calmer les rêves de grandeur de Léopold II, pour lui et la Belgique, malgré des résistances présentes dans son propre entourage et dans l'opinion publique belge. Durant son règne long de 44 ans, il se rêve comme **« le pharaon de l'Afrique »**³ avec une dynastie des Cobourgs présente du Nord au Sud de l'Afrique, et se voit **« au centre d'un immense empire »**, lui le souverain de la petite Belgique de 6 millions d'habitants -. « Cette pensée, il y a moyen de la réaliser. Nous avons le Congo ; la Chine en est à la période de décomposition ; les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal sont en décadence ; leurs colonies seront un jour au plus offrant »⁴. Et encore en 1901, « nous devons diriger nos efforts vers l'extérieur, du point de vue économique sur trois points : le Congo en Afrique, la Chine en Extrême-Orient et le Brésil en Amérique méridionale »⁵.

L'Etat indépendant du Congo et la Conférence de Berlin en 1885.

Les grandes puissances européennes allaient donner **une sorte de feu vert** à Léopold II, sans pour autant régler définitivement les nombreuses rivalités européennes et arabes présentes dans la région : au Sud Katanga, les Britanniques et Cecil Rhodes désireux de remonter vers le Nord et l'Egypte avec une ligne de chemin de fer transcontinentale, à l'Est les Allemands et des royaumes arabes adonnés à l'esclavagisme, sur l'Atlantique les Français établis également avec les Allemands présents au Cameroun et, au Sud-Ouest les Portugais en Angola avec leurs comptoirs commerciaux et une traite des esclaves.

Léopold II avait préparé cette reconnaissance de sa royauté, par **diverses études et explorations** de l'intérieur du Congo (un territoire grand comme l'Europe !), grâce notamment à Stanley. **A Berlin, il fut reconnu roi d'un nouvel Etat indépendant du Congo**, mais en échange il dut accepter que le Congo serait **une sorte de zone de « libre-échange commercial »**, sans limitations et sans monopoles, où aucune entrave ne pourrait être mise à l'égard d'autres pays, notamment concernant le commerce de l'or. Ceci allait affecter durablement les recettes et revenus de l'Etat congolais. Comme montré plus haut, cette solution arrangeait beaucoup les grandes puissances, qui redoutaient chacune de voir cet immense territoire tomber dans les mains de l'autre. **Les droits des différents chefs et responsables africains n'étaient absolument pas reconnus, laissant ainsi la place « au-dessous de table » ou à l'invasion, aux enlèvements et à l'occupation militaire violente des territoires concernés.**

Léopold II reçut un soutien sans enthousiasme des Chambres Belges, devenant ainsi le roi de deux pays et unissant dans une union personnelle le Congo et la Belgique. Léopold II plaida devant le Parlement que **la Belgique ne devrait pas payer un centime et qu'au contraire elle pourrait y trouver de nouveaux débouchés, enfin qu'aucun soldat n'y serait envoyé.**

En 1886 les insurrections ouvrières de Liège et Charleroi, réprimées dans le sang, faisant suite à un chômage et une paupérisation croissante, allaient donner une certaine résonance à ces types d'argument.

³ Histoire politique du Congo belge - A.J. Wauters Bruxelles, éd. Van Fleeteren, 1911 435pp ; livre IV « Etre pharaon » p. 21

⁴ Le baron Léon de Béthune au service de Léopold II – A. Roeykens, Académie des Sc. d'Outremer 1965 p.97

⁵ Léopold II, Souvenirs des dernières années 1901-1909 – E. Carton de Wiart Bruxelles les Œuvres Goemaere 1944 p.8

Les campagnes d'occupation de Léopold II

- L'anti-esclavagisme et les annexions de territoires à l'Est.

Via Zanzibar, l'influence arabe s'étendait profondément à l'intérieur de l'Afrique centrale. On peut estimer qu'environ **un tiers de la superficie définie comme celle de l'Etat indépendant du Congo à Berlin échappait à son contrôle.**

Au départ, les relations entre l'Etat et ces territoires arabes étaient bonnes. En 1887, Hassan Bin Muhammed el Murjebi fut même nommé gouverneur du district des « Chutes de Stanley ». Par ailleurs, la carte utilisée à Berlin laissait ces territoires hors de la responsabilité du nouvel Etat, territoires d'où provenaient de grandes quantités d'ivoire⁶. A la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles en 1889-90, le ton fut donné. La guerre anti-arabe fut alimentée et soutenue par **le Cardinal Lavignerie** qui, au nom de la lutte anti-esclavagiste, soutint cette guerre comme une nouvelle croisade.

Les résultats : environ 70.000 morts, des cités complètement détruites, une grande quantité de personnes prisonnières devenant des travailleurs forcés pour la construction des chemins de fer et dans les plantations de caoutchouc, sans parler des femmes réparties entre les soldats comme un butin de guerre. Les chefs arabes furent condamnés à mort et exécutés en 1894, pratiques courantes dans les expéditions coloniales de l'époque. L'ivoire fut considéré comme une sorte de dette de guerre à livrer régulièrement par ces territoires, il était ensuite vendu 25 francs du kg sur le marché d'Anvers. Différents responsables militaires belges furent anoblis par le roi comme Francis Dhanis, Emile Francqui, José Henry de la Lindi ou Alphonse Van Gèle. La colonisation belge fut célébrée par des statues et monuments, comme celui des Lippens et De Bruyne sur la digue de Blankenberge.

« Le courage des officiers belges dans cette lutte contre l'esclavagisme donna naissance à un certain nombre de légendes généreuses qui sont toujours précieuses pour leurs compatriotes et qui forme une part de l'éducation patriotique des enfants belges.»⁷



⁶ A cette époque 85% de l'ivoire provenait du Congo.

⁷ The King Incorporated, Leopold II in the Age of Trusts – N. Ascherson ; New York, Doubleday 1964 p.171

- **La poursuite du rêve vers l'Est : le Soudan**

Le plan caressé par Léopold II était, semble-t-il, de créer un empire en Afrique Centrale qui aille de l'Ouest à l'Est, **de l'Atlantique à l'Océan Indien**, ouvrant ainsi la porte à de riches échanges commerciaux. Il lui fallait donc atteindre la côte Est de l'Afrique. Une expédition fut envoyée en 1892 au Soudan, mais elle dut vite rebrousser chemin devant l'opposition anglaise et française. Une parcelle (enclave) de territoire (15.000 km²) fut pourtant attribuée à Léopold II à titre personnel : via cette enclave l'Etat indépendant du Congo avait **accès au Nil**.

- **La lutte pour le Katanga**

En 1874 un voyageur déjà, avait relaté **la présence d'or** au Katanga. Livingstone allait y ajouter **l'existence de riches zones minières**. Ces territoires faisaient partie d'un royaume africain qui s'étendait jusqu'à l'Océan Indien. En 1885 à Berlin, les frontières de l'Etat indépendant du Congo, n'y avaient pas été clairement délimitées. Au Katanga, les principaux rivaux étaient les Britanniques avec Cécil Rhodes. Celui-ci avait fait envoyer des expéditions dans la région. Léopold II fit de même : l'une en 1891, allait voir le roi africain M'siri avoir la tête tranchée et promenée au bout d'une pique comme un vulgaire trophée ; M'siri avait refusé de quitter sa capitale et rejeté catégoriquement l'idée d'une implantation du drapeau belge ou d'un quelconque pays européen. L'autre en 1892, fut dirigée par Emile Francqui, plus tard administrateur de la Société Générale ; elle stoppait les intentions d'implantation des Anglais et confirmait l'existence d'importants gisements miniers dans la région. Leur exploitation allait pouvoir commencer grâce à la création de la société « Compagnie du Katanga »⁸, régulièrement gouvernée à partir de cette époque et jusqu'aux années 1960 par d'anciens dirigeants de la Société Générale.

Le modèle de gouvernement de Léopold II

Les méthodes par lesquelles Léopold II a mené ses opérations en Afrique, s'apparentent à celle de Cécil Rhodes. Mais en tant que souverain, **on peut parler d'un « despotisme » suivant la formule « l'Etat, c'est moi »**.

« La forme de gouvernement était des plus simples : c'était la monarchie absolue »⁹. Il réunissait en sa personne le pouvoir législatif, judiciaire et exécutif. Chaque fonctionnaire était responsable vis-à-vis de lui. Léopold II n'était pas tout seul, il fut secondé par une importante armée coloniale qui deviendra « La Force Publique », formée à ses débuts par des mercenaires, des aventuriers et des recrutements forcés lors d'expéditions punitives dans des villages, des esclaves étant entre autres alors offerts en cadeau. La Force Publique, encadrée par des officiers belges allait réprimer des révoltes par des exécutions en 1895, 1897, 1900 ... et encore en 1944 !

En Belgique, les soutiens financiers et participations aux sociétés vinrent d'une partie de la noblesse et de certains banquiers qui gravitaient autour de la Cour royale, comme les Lambert apparentés aux Rothschild ou aux de Bauer de la Banque de Paris et des Pays-Bas.



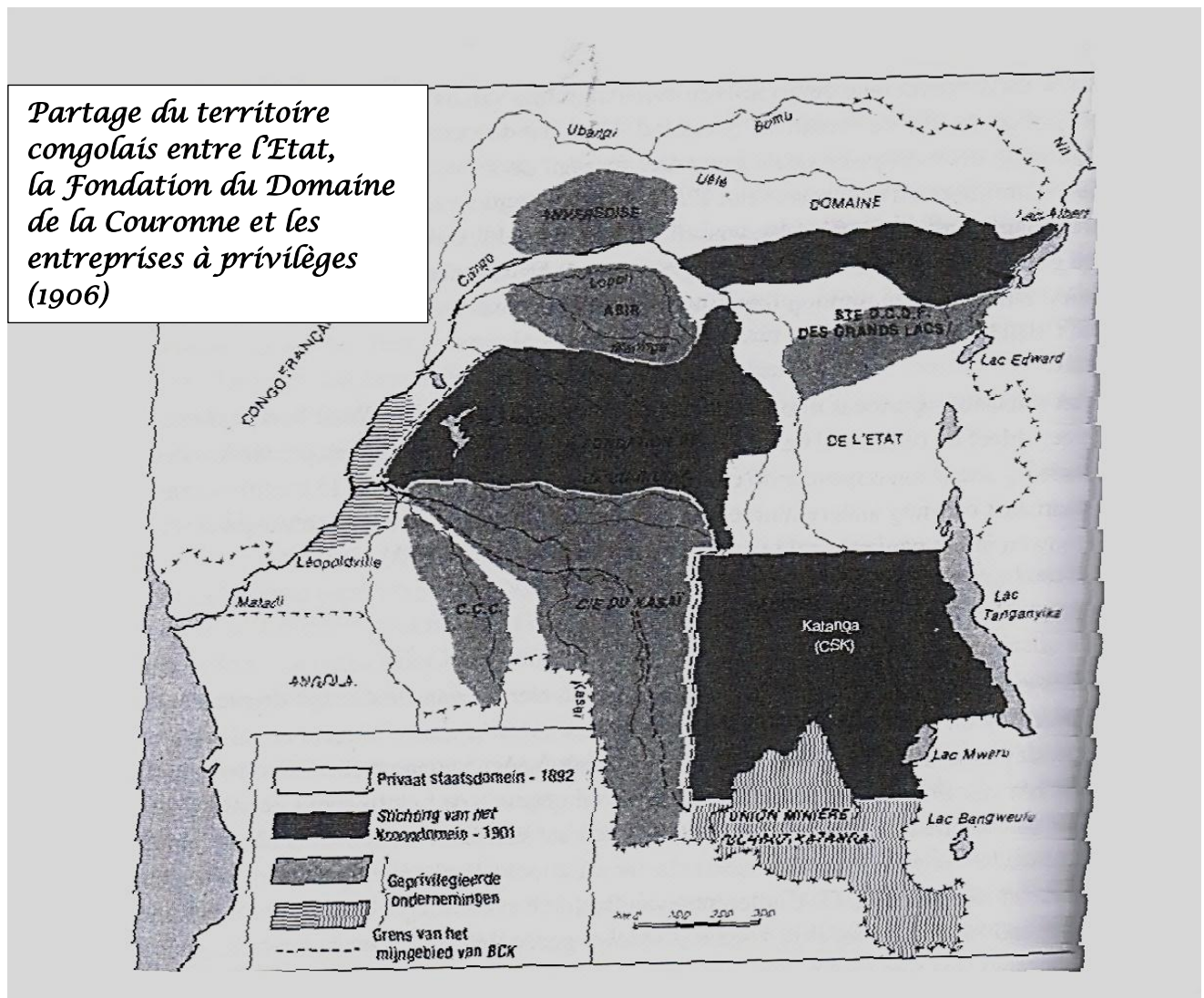
⁸ Devenue ensuite « Union Minière du Haut Katanga » (UMHK)

⁹ Le Congo belge, histoire et organisation politique, Conférences – E. Dubois, 1913 - Mish et Thron VIII-2, p.12

Le modèle « colonial » de Léopold II : Java et les Indes néerlandaises

Déjà en 1860, dans une intervention au Sénat en tant que Duc de Brabant, Léopold II déclarait : « Grâce à ses Colonies, la Hollande voit ses fonds publics se maintenir si haut sur toutes les places d'Europe, sa dette s'amortir de jour en jour et ses impôts diminuer malgré les immenses travaux publics projetés. L'an dernier, le produit net des Indes Néerlandaises a été de 70 millions de francs environ ». Au début, c'est donc sur une exploitation des **richesses offertes par la nature** (ivoire, caoutchouc sauvage, cuivre) que se fondent les calculs de Léopold II.

Mais ce n'était pas durable vu la rapide disparition de ces ressources, il se tourna dès lors **vers un système de concessions de terres dites « vacantes »**, souvent arrachées aux populations africaines ! Mais ce système allait mener à des conflits entre sociétés privées européennes et sociétés créées en monopoles d'Etat, notamment dans le domaine du caoutchouc et de l'ivoire. En 1892, on procéda à une répartition géographique des terres en trois grands secteurs : le secteur d'Etat, le Domaine de la Couronne (relevant de la fortune personnelle de Léopold II)¹⁰, et celui des entreprises disposant de privilèges d'exploitation souvent créées à l'initiative de Léopold II lui-même comme CSK (Katanga).



F.Buelens - Congo 1885-1960 p. 64

¹⁰ C'est avec l'argent du « Domaine de la Couronne » que Léopold II fera construire quelques très grands travaux de Bruxelles comme le Cinquantenaire et la Basilique de Koekelberg.

Les sociétés de chemins de fer et d'exploitations minières ou de plantations allaient pouvoir prendre leur essor.

« Les Belges étaient désormais témoins de la prospérité grandissante de la colonie ... comment n'eussent-ils pas été satisfaits ? Le régime léopoldien était sans doute un régime absolutiste. Appliqué à la Belgique, il leur eût paru une monstruosité ; mais ils le jugeaient fort bien adapté à des populations nègres. Le très libéral bourgmestre de Bruxelles, Charles Buisson écrivait en 1900 : « Il n'y a pas de meilleur régime que le despotisme intelligent du souverain de l'Etat indépendant du Congo ».¹¹

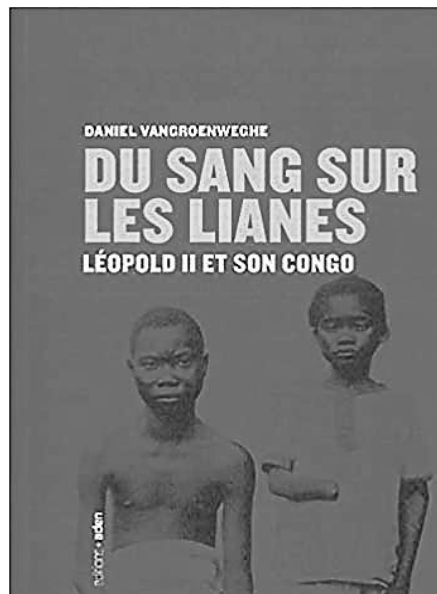
La gestion « brutale » de Léopold II mise en question

C'est l'époque décrite par **Mark Twain et Joseph Konrad** dont a bénéficié principalement le port d'Anvers¹². La chasse au caoutchouc avec la prodigieuse demande de l'industrie automobile naissante (Dunlop, Daimler-Benz, Michelin ...) pour des pneumatiques, la demande en ivoire écoulé à Liverpool et Anvers, la nécessité de disposer à l'image des Etats-Unis de voies de chemin de fer longue distance et de créer des comptoirs commerciaux intérieurs au Congo mènent à **une course au profit implacable et à ses nombreuses victimes.**

« L'Abir et l'Anversoise firent des bénéfiques inouïs, mais leurs concessions furent des enfers. Les agents de ces sociétés ne connaissaient qu'une loi, celle du lucre »¹³.

« Les prestations à exiger des indigènes d'autre part seront pendant longtemps laissées à leur libre appréciation ; elles ne furent en effet l'objet d'aucune définition légale »¹⁴.

« Les conséquences de ce système pour les populations vivant dans les régions caoutchoutières sont faciles à deviner et elles se résument en peu de mots ; astreintes à un travail forcé intensif, souvent inhumain »¹⁵.



Les mains coupées ... !¹⁶

La mortalité d'épuisement et les désertions entourant la construction des lignes de chemins de fer, le travail forcé, les 40 heures par mois exigées, le portage sur grande distance avec imposition

¹¹ Mythes et réalités, cent ans d'histoire – Jean Stengers, 1989 pp. 152-153

¹² Et notamment les familles Grisar, Mols, Jacobs et Bunge (voir les notes de F. Buelens 121, 123, 124 p.82)

¹³ Stengers 1989 p.100

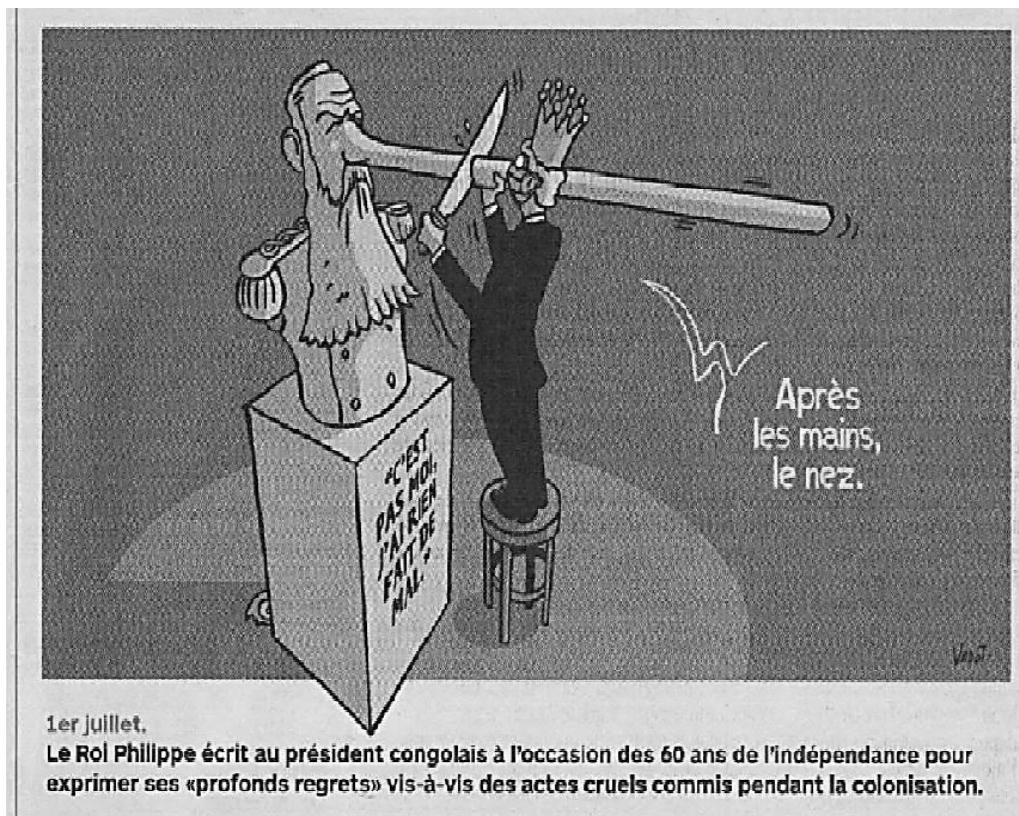
¹⁴ Stengers 1989 p.97

¹⁵ Stengers 1989 p.98

¹⁶ Voir rapport Casement – Centre d'histoire de l'Afrique, Université catholique de Louvain 1985 - Il pleut des mains sur le Congo – Contexte et témoignages, Marc Wiltz ; éd. Magellan & Cie 2015

d'un poids supérieur à la norme traditionnelle, la baisse progressive de la population (qui durera jusqu'en 1925)¹⁷, la misère entraînant le développement de maladies et décimant les populations sont mis en évidence par divers rapports : d'abord international en 1905 et puis avec la création d'une Commission d'enquête parlementaire belge en 1907. Elle relèvera que le travail forcé est légalisé depuis 1891 et que différentes contraintes ont été imposées, notamment l'interdiction de quitter les villages ou de déplacer les villages ce qui était normal selon le mode de vie coutumier.

Léopold II défendra sa gestion. Elle sera critiquée au niveau international par les Américains et les Anglais et en Belgique par des campagnes de presse de publication comme « La Réforme » ou « Le Patriote » ainsi par certains parlementaires comme E. Vander Velde avec sa phrase : **« les arcades monumentales du Cinquantenaire qu'on appellera un jour peut-être les arcades des mains coupées »**¹⁸.



N. Vadot – L’Echo 30 décembre 2020. p.7

Le Congo passe dans les mains de la Belgique.

La perte d'efficacité économique, les problèmes financiers de Léopold II lui-même, les nécessaires investissements et de main d'œuvre dans les ressources minières et les chemins de fer et voies navigables mèneront à la reprise du Congo par la Belgique. Une loi est adoptée par les deux Chambres parlementaires en **août 1908**. Elle établit **« le gouvernement du Congo Belge »**¹⁹. L'Allemagne reconnaît ces changements en janvier 1909. La voie est désormais libre pour une **économie de marché** qui fait suite à une économie basée sur un régime d'autosuffisance, avec **l'introduction du grand capital**, dont témoignera l'importance prise par la « Société Générale »

¹⁷ Deux tiers de la population disparaît au Bakongo, parallèlement à la construction du chemin de fer à partir de Matadi, avec entre autres aussi ce que l'on a appelé la « maladie du sommeil » et la mouche Tsé-Tsé... Pour Léon de St Moulin (La population du Congo pendant la seconde guerre mondiale – Académie des Sc. d'outremer 1983 p.24), « la baisse de population est certaine et correspond sans doute à un phénomène semblable à la grande peste du XIV^e siècle en Europe ».

¹⁸ Annales Parlementaires, 28 février 1905

¹⁹ A noter qu'il s'agit d'une simple loi ... et non d'une Constitution.

principalement au Katanga et de nombreuses sociétés cotées en Bourse ; le régime de **liberté du commerce** est rétabli sur l'ensemble du territoire. Ceci n'empêche pas certaines sociétés, vu le développement qu'elles ont acquis avec l'Etat indépendant, de jouir d'un quasi-monopole commercial et territorial.

L'importance et la croissance des banques et holdings belges au Congo

Pour une vue d'ensemble des sociétés commerciales et minières belges qui ont pu se développer grâce à l'accaparement et l'exploitation des richesses du Kongo, on pourra se référer au travail minutieux de recension de Frans Buelens, cité au début de cet article. En ce qui concerne les banques et holdings qui ont permis ce travail d'exploitation, on voudrait en nommer ici quelques-uns parmi les principaux²⁰ :

On y retrouve tout le gotha financier de Belgique :

Et d'abord la **Société Générale**, qui réticente au départ, deviendra dès 1906 un des principaux soutiens de nombreuses entreprises créées, avec des administrateurs qui auront la colonie à cœur (Jadot, Thys, Francqui ...) et piloteront de manière ininterrompue la très importante société minière du Haut Katanga jusqu'en 1966, la **Banque Nagelmakers-Allard** présente au Nord-Ouest du Congo avec la Cominière soutenue jusque dans les années 60 par des hommes politiques influents comme Pierre Wigny et Raymond Scheyven, le **groupe Lambert** rejoint par Albert Frère en final avec « Pargesa », le **groupe Empain** présent dès les débuts mais au final aussi avec Electrorail et Empain-Schneider, la **Banque de Bruxelles** (longtemps 2° banque du pays et la Brufina, Cofinindus) avec Paul De Launoit, le **groupe Hallet** (agroalimentaire, plantations ...) créée par la Banque des Colonies en 1919, Belgika de Jules Van Hulst créée par la **Banque Coloniale de Belgique** en 1899, le **groupe Solvay** aux intérêts multiples, la **Banque Philipson** qui deviendra en 1971 la **Banque De Groof**. Et enfin le **porte-feuille Colonial**, dépendant de l'Administration Coloniale, qui s'enrichissait des concessions (terrains à vendre ou à acheter).

Rentabilité et profits grandissants des investissements au Congo

Ici aussi, quelques chiffres seulement :

La rentabilité des investissements au Congo (% du solde profit/pertes par rapport aux moyens propres de l'entreprise) s'élevait autour des **15%** pour l'ensemble de l'économie (excepté les transports) dans les années 20, de **20 à 25%** après 1945 dans les plantations, banques et construction, pour atteindre près de **50%** dans l'industrie minière dans les années 50 avec un contexte de reconstruction d'après-guerre et de guerre froide qui ont fait augmenter la demande en matières premières des pays colonisateurs.²¹

Ces bénéfices ne pouvaient que satisfaire les détenteurs d'actions belges (petits et grands appartenant aux 10% les plus fortunés !) qui recevaient ainsi de solides dividendes.

« Ainsi, **entre 1950 et 1955, un quart des dividendes bruts versés par les sociétés de Belgique et coloniales venaient de la Colonie**, alors qu'on comptait 300 sociétés congolaises pour 8.955 en Belgique ! »²²

Ajoutons que c'est grâce à cette exploitation et contrôle en matière de ressources premières essentielles que la Belgique peut se positionner encore aujourd'hui dans le monde et dans des domaines de pointe : cuivre et pots catalytiques (Umicore), diamants avec la place des tailleurs d'Anvers, Uranium avec les technologies des énergies nucléaires (Mol, cyclotrons IBA ...), et Cobalt si précieux pour nos GSM et les batteries des voitures électriques d'aujourd'hui et de demain !

²⁰ F. Buelens pp. 555-578

²¹ F. Buelens p. 584

²² La Société Générale de Belgique 1822-1997, Jean-Louis Moreau et R. Brion - Fonds Mercator Anvers 1998, p.394